

**Le 13 mars deux mille vingt trois, à 18 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie d'Octeville-sur-mer en séance publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.**

Ordre du jour :

1. Appel nominal
  2. Désignation du secrétaire de séance
  3. Composition du bureau électoral
  4. Élection du maire
  5. Fixation du nombre d'adjoints au maire
  6. Élection des adjoints au maire
- Informations diverses
  - Questions diverses

**Point 1**  
**Appel nominal**

**Note de synthèse :**

**Monsieur le Premier adjoint au maire :** je vous propose de procéder à l'appel nominal.

**Délibération :**

**Les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 6 mars 2023, se sont réunis dans la salle des mariages de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis ROUSSELIN, maire.**

**Etaient présents à l'appel nominal :** Jean-Louis ROUSSELIN, Olivier ROCHE, Françoise DEGENETAIS, Didier GERVAIS, Michèle GAUTIER, Thierry LAFFINEUR, Frédérique VAUDRY, Patrick SILORET, Christine DONNET, Michel MAILLARD, Denis RIOULT, Daniel BIGOT, Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Marie-France BEAUVAIS, Jean-Luc SERVILLE, Georges LEMAITRE, Patrick BASSETTE, Isabelle JULIEN, Frédérique CORMONT, Audrey BUSSY, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES, Sylvie FICHET.

**Etaient absents à l'appel nominal :** Marie-Claude CRESSANT, Annie DURAND, Sylvain CHICOT.

**Conformément aux dispositions de l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales,**

**Marie-Claude CRESSENT, Annie DURAND et Sylvain CHICOT ont nominativement donné pouvoir à Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS et à Thierry LAFFINEUR.**

**Le quorum est ainsi atteint (26 élus sur 29 sont présents).**

***Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :***

**Monsieur le Premier adjoint au maire :** en application de l'article L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales : « la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal »

Je constate donc que, en l'absence de Marie-Claude CRESSENT, c'est Didier GERVAIS qui est le plus âgé. Je lui cède donc la place !

***Le conseil municipal prend acte de l'appel nominal. La délibération n° DE AF 2023 52 025 est adoptée.***

<p style="text-align: center;"><b>Point 2</b> <b>Désignation du Secrétaire de séance</b></p>
--

**Note de synthèse :**

**Monsieur le doyen d'âge :** je vous propose de bien vouloir procéder à la désignation de l'un de nos membres qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

**Délibération :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le tableau du conseil municipal ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de désigner Audrey BUSSY qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

*A l'issue de la discussion, la délibération n° DE AF 2023 52 026 est adoptée à l'unanimité.*

**Point 3**  
**Composition du bureau électoral**

**Note de synthèse :**

**M. le doyen d'âge :** avant de procéder à l'élection du maire et des adjoints au maire, il convient de constituer le collège électoral, par la désignation de deux assesseurs.

**Délibération :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-15 ;

**CONSIDERANT** la démission de Jean-Louis ROUSSELIN, maire d'Octeville-sur-mer ;

**CONSIDERANT** la notification de l'acceptation de la démission de Jean-Louis ROUSSELIN par Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la Seine-Maritime, reçue le 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

**VU** le tableau du conseil municipal de la commune d'Octeville-sur-mer ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- **de désigner Frédérique CORMONT et Georges LEMAITRE** pour remplir les fonctions d'assesseurs au cours de la présente séance du conseil municipal.

*A l'issue de la discussion, la délibération n° DE AF 2023 51 027 est adoptée à l'unanimité.*

**Point 4**  
**Election du maire**

**Note de synthèse :**

**M. le doyen d'âge :** l'élection du maire est régie par l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales : « la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal ».

L'article L.2122-4 dispose : « le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu maire s'il n'est pas âgé de dix-huit ans révolus ».

Par ailleurs, l'article L.2122-7 indique : « le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

L'article L. 2122-14 dispose : « dès son élection, le nouveau maire prend la présidence de la séance ».

Enfin, je vous rappelle que la tradition républicaine veut qu'il n'y ait aucune prise de parole pendant la présidence du doyen d'âge.

**Délibération :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSIDERANT** la démission de Jean-Louis ROUSSELIN, maire d'Octeville-sur-mer ;

**CONSIDERANT** la notification de l'acceptation de la démission de Jean-Louis ROUSSELIN par Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la Seine-Maritime, reçue le 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les article L.2122-1, L.2122-4, L.2122-5, L. 2122-7 et L. 2122-8 ;

**CONSIDERANT :**

- les candidatures d'Olivier ROCHE pour le groupe Octeville Demain et de Marie-Pierre PIROCCHI pour le groupe Ambitions Octeville ;

**Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement, les résultats sont les suivants :**

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- bulletins blancs ou nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 29
- majorité absolue : 15
- ont obtenu :
  - o Olivier ROCHE : 23 voix
  - o Marie-Pierre PIROCCHI : 6 voix.

**Olivier ROCHE, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé Maire de la commune d'Octeville-sur-mer.**

***A l'issue de la discussion, la délibération n° DE AF 2023 51 028 est adoptée à l'unanimité.***

**Point 5**  
**Fixation du nombre d'adjoints au maire**

**Note de synthèse :**

**Monsieur le Maire :** l'article L.2122-1 du Code général des collectivités territoriales dispose : « il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

L'article L.2122-2 dispose : « le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal ».

Le Conseil municipal d'Octeville-sur-mer réunissant 29 élus, le nombre d'adjoints au maire maximum est de 8.

**Délibération :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** les articles L.2122-1, L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** la démission de Jean-Louis ROUSSELIN, maire d'Octeville-sur-mer ;

**CONSIDERANT** la notification de l'acceptation de la démission de Jean-Louis ROUSSELIN par Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la Seine-Maritime, reçue le 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

**CONSIDERANT** la proposition de fixer le nombre d'adjoints à 8 ;

**VU** le rapport de M. le Maire ;

**DECIDE :**

- de fixer le nombre d'adjoints au maire de la commune d'Octeville-sur-mer à 8.

***A l'issue de la discussion, la délibération n° DE AF 2023 51 029 est adoptée à l'unanimité.***

**Point 6**  
**Election des adjoints au maire**

**Note de synthèse :**

**Monsieur le maire :** vous venez de fixer le nombre d'adjoints au maire de la commune d'Octeville-sur-mer à 8.

L'article L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales dispose : « dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints au maire sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. »

Conformément à ces dispositions, je vous propose de procéder à l'élection au scrutin secret des 8 adjoints au maire. Je vous précise que, s'agissant d'un scrutin de liste, aucun ajout, suppression ou signe distinctif ne doit figurer sur les bulletins mis à votre disposition, sous peine de nullité.

**Délibération :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** la démission de Jean-Louis ROUSSELIN, maire d'Octeville-sur-mer ;

**CONSIDERANT** la notification de l'acceptation de la démission de Jean-Louis ROUSSELIN par Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la Seine-Maritime, reçue le 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

**VU** la délibération n° DE AF 2023 51 028 par laquelle le conseil municipal a fixé le nombre d'adjoints au maire à 8 ;

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement par le secrétaire de séance, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 29  
Bulletins blancs : 5  
Bulletin nul : 1  
Nombre de suffrages exprimés : 28  
Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- Liste présentée par Olivier ROCHE : 23 voix ;

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux ci-dessous nommés ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés adjoints au maire de la commune d'Octeville-sur-mer.

L'ordre des adjoints est fixé comme suit :

1<sup>er</sup> adjoint au maire : Didier GERVAIS  
2<sup>ème</sup> adjoint au maire : Françoise DEGENETAIS  
3<sup>ème</sup> adjoint au maire : Thierry LAFFINEUR  
4<sup>ème</sup> adjoint au maire : Michèle GAUTIER  
5<sup>ème</sup> adjoint au maire : Denis RIOULT  
6<sup>ème</sup> adjoint au maire : Frédérique VAUDRY  
7<sup>ème</sup> adjoint au maire : Patrick SILORET  
8<sup>ème</sup> adjoint au maire : Christine DONNET

***A l'issue de la discussion, la délibération n° DE AF 2023 51 030 est adoptée à l'unanimité.***

***Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :***

**Olivier ROCHE** : Chers collègues,

Je vous remercie pour la confiance que vous venez d'exprimer à travers ces deux votes. Cette confiance illustre bien l'engagement des élus que nous sommes. Notre engagement pour l'intérêt général, notre engagement pour notre commune, notre engagement pour les Octevillais.

Je remercie également les octevillais qui m'ont déjà exprimé leur soutien pour la suite de notre mandat. Notre équipe continuera de travailler avec un esprit d'ouverture afin de faire avancer notre commune.

Nous partageons tous la même envie : la qualité de vie à Octeville-sur-mer.

Enfin, je tiens à remercier sincèrement deux personnes qui m'ont permis d'intégrer la vie municipale et par conséquent de me retrouver ici, devant vous, ce jour.

Tout d'abord Alain Lefebvre, qui hélas nous a quitté le 11 août 2009. Je me souviens de nos échanges lorsque l'on travaillait ensemble pour l'aéroport. C'est à cette occasion qu'il m'a invité à participer à une réunion politique organisée par Jean-Louis dans l'optique des élections municipales de 2008. C'était une personne de grande valeur qui m'a conforté dans mon souhait de m'engager au sein de la liste portée par Jean-Louis. Alain a été conseiller municipal de 1983 à 2009, soit durant 26 ans et sapeur-pompier durant 27 ans. Merci Alain !

Ensuite, bien entendu, je remercie Jean-Louis ! Il m'a accueilli chaleureusement dans son équipe en 2008, j'ai tout de suite apprécié ses valeurs humaines et son engagement entier pour la chose publique. Jean-Louis a été élu durant 34 ans, cela force le respect.

La confiance qu'il m'a témoignée a été permanente, grandissante, j'en suis très touché. En 2008 j'ai intégré son équipe, en fin de liste. J'ai ainsi pu découvrir la vie municipale assis dans le public. En 2014, il m'a renouvelé sa confiance en me demandant d'être conseiller municipal délégué en charge des projets urbains. En 2020, il m'a nommé 1<sup>er</sup> adjoint, et m'a proposé en même temps de me présenter, à sa place, aux élections départementales de 2021.

Merci Jean-Louis !

Durant les 3 mandats de Maire de Jean-Louis, de très nombreuses actions ont été entreprises par notre équipe municipale. Je ne citerai pas tout, mais seulement les réalisations les plus marquantes : la restructuration de notre rue commerçante avec sa mise en sens unique, la construction de l'école des falaises et de la cuisine centrale, la construction d'un club-house pour le tennis. Plus récemment la rénovation de la Mairie, du square Huart et du Monument aux morts. Enfin, nous avons récemment attribué les marchés pour la construction du futur bâtiment qui accueillera le Dojo.

Octeville est devenue une commune attractive, grâce à son commerce, ses services, les nombreuses professions libérales qui se sont installées. Grâce également à l'offre de nos nombreuses associations sportives, culturelles et de loisirs. Grâce enfin aux aménagements urbains qui ont été réalisés.

Cette attractivité reconnue est la preuve de la qualité de vie de notre commune et du travail entrepris. Nous sommes une commune où il fait bon vivre.

Aujourd'hui une page se tourne, mais l'histoire qui a débuté en 2008 se poursuit. Un chapitre se termine ! A nous d'écrire le chapitre suivant, sans pour autant changer le récit initial.

J'ai parlé de la qualité de vie à Octeville, aussi pour la conserver, voire la renforcer, il faut continuer d'être innovant ; la dynamique engagée il y a maintenant 15 ans doit être entretenue.

Pour la qualité de vie à Octeville, nous nous engageons pour l'attractivité de notre cœur de bourg. Notre commerce et notre marché sont un marqueur essentiel de notre commune. Les constructions qui sont en train d'être réalisées juste à côté de la Mairie répondront à un double objectif : accueillir des habitants en proximité immédiate des commerces et services d'une part et renforcer, d'autre part, notre offre commerciale.

Ainsi, en 2025, le Proxi deviendra un Carrefour Express et la pharmacie s'installera dans un nouvel espace de 300m<sup>2</sup> qui sera moderne et à la pointe des nouveaux services médicaux et paramédicaux qui vont se développer. Ayant été dans le passé en charge de projets de développement économique pour la Chambre de commerce et d'industrie du Havre, je sais parfaitement que le tissu commercial d'une commune est toujours fragile pour de multiples raisons. Cette nouvelle offre commerciale va le conforter et ainsi garantir notre commerce de proximité cher à tous.

Pour la qualité de vie à Octeville, nous nous engageons pour nos paysages. Je dis nos paysages car ils sont multiples. En tant que membre du bureau et trésorier du CAUE 76, le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Seine-Maritime, je sais qu'il faut œuvrer pour protéger et valoriser notre patrimoine bâti ancien et être exigeant sur les nouveaux projets de constructions. Nous le serons.

Nous devons également développer nos aménagements paysagers, et je vous l'annonce, la promenade paysagère tant attendue sera réalisée en novembre de cette année, avec la plantation d'un grand nombre d'arbres et la création d'un verger. Bien entendu, ce n'est qu'un début et nous aurons à cœur, chaque année, de planter des végétaux sur chaque parcelle communale, afin de rendre notre commune encore plus agréable et de favoriser la biodiversité.

Pour la qualité de vie à Octeville, nous avons également une responsabilité sur les questions environnementales. Heureusement notre commune n'a pas attendu la crise énergétique pour investir sur ce sujet. Depuis plusieurs années, nous agissons pour améliorer l'isolation de nos bâtiments, nous disposons déjà d'une flotte automobile électrifiée, des aménagements modes doux sont réalisés avec nos partenaires. Nous continuerons d'agir en ce sens avec l'installation par le SDE de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des services techniques. Nous mettrons en place une gestion différenciée

des espaces verts, et nous travaillerons sur l'apaisement de la circulation et la sécurité dans le centre-bourg et dans les hameaux.

Pour la qualité de vie des octevillais, nous serons toujours au côté de nos associations sportives, de loisir et culturelles.

Sur ce dernier point, comme vous le savez tous, notre projet d'espace culturel a été ajourné. Il répondait réellement à un besoin et s'inscrivait pleinement dans le vivre-ensemble. Nous souhaitons continuer à travailler sur ce projet mais également répondre dès maintenant aux attentes des Octevillais. Nous devons nous adapter à la situation et effectuer des aménagements afin d'améliorer notre capacité à recevoir dans de bonnes conditions nos associations pour des événements. Nous voulons également améliorer notre bibliothèque, malgré son espace contraint.

Bien entendu, la réussite des projets à venir ne se fera pas seule. Elle sera le résultat d'un travail d'équipe avec une administration efficace, performante, d'une loyauté qui sera sans faille, et que je remercie par avance.

Et une équipe municipale soudée, avec des conseillers municipaux, des conseillers municipaux délégués, des adjoints et un Maire impliqués sur le terrain et dans les projets, au service de tous les Octevillais.

D'ailleurs, et je vais terminer sur ce point, chaque Octevillais a un rôle important à jouer dans ce collectif. Afin de nourrir nos réflexions, nous n'hésiterons pas à vous solliciter lors de réunions publiques thématiques ou lors de réunions sur les différents secteurs de notre commune. Je souhaite que ces démarches participatives constructives puissent se renforcer dès les prochains mois.

Encore une fois, mes chers collègues, je vous remercie de votre confiance !

Pour la complète information du conseil municipal et du public présent, je vais vous détailler les délégations de chacun :

**Didier GERVAIS** : 1<sup>er</sup> adjoint en charge de la sécurité, des transports, de l'urbanisme ;

**Françoise DEGENETAIS** : 2<sup>ème</sup> adjointe en charge du CCAS, de l'agriculture, du logement, des salles communales et du cimetière ;

**Thierry LAFFINEUR** : 3<sup>ème</sup> adjoint en charge des finances, des marchés publics, des ressources humaines ;

**Michèle GAUTIER** : 4<sup>ème</sup> adjointe en charge de la culture, des fêtes et de l'animation, des actions européennes, des jardins fleuris et de la petite enfance.

**Denis RIOULT** : 5<sup>ème</sup> adjoint en charge des services techniques, et plus particulièrement des bâtiments communaux, de l'accessibilité, des réseaux de distribution de gaz et d'électricité, de la voirie, des espaces verts et de la propreté ;

Page 10

**Frédérique VAUDRY** : 6<sup>ème</sup> adjointe en charge des affaires scolaires et du sport.

**Patrick SILORET** : 7<sup>ème</sup> adjoint en charge des technologies de l'information, de la communication, des risques majeurs et des affaires générales (état-civil, élections, recensement).

**Christine DONNET** : 8<sup>ème</sup> adjoint en charge des aînés, du handicap, du retour à l'emploi et des manifestations caritatives.

Je procèderai également à la désignation par arrêté de trois conseillers municipaux délégués :

- **Michel MAILLARD** : conseiller municipal délégué en charge de la prospective budgétaire et financière ;
- **Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT** : conseiller municipal délégué en charge de la bibliothèque, du projet d'espace culturel et du développement durable ;
- **Isabelle JULIEN** : conseiller municipal délégué en charge de la politique d'aménagement urbain.

**Marie-Pierre PIROCCHI** : je souhaite féliciter Olivier ROCHE pour son élection et souhaiter une bonne retraite à Jean-Louis ROUSSELIN et à son épouse Anne-Louise. Notre équipe a souhaité présenter un candidat, même si notre tête de liste n'est plus là, et surtout pour les 43 % d'Octevillais qui ont voté pour nous et que nous continuerons à représenter.

Merci aux membres du conseil municipal avec qui nous avons le plaisir de partager les commissions. Nous souhaitons que l'engagement d'Olivier fasse d'Octeville la meilleure ville qu'elle puisse être et qu'il exerce sa fonction dans la plus grande transparence en se posant toujours la même question : que veut-on faire d'Octeville ?

Bon courage à toi Olivier pour ta nouvelle mission.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.**